

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/24/0833 du 3 février 2025 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant l'installation de clôtures le long des zones sensibles du cours d'eau « Ruederbaach », mise en place d'abreuvoirs et réalisation de 2 passages à gué à Roder au nom et pour compte de l'entreprise *Convis s.c.*

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 10 février 2025

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

